

N° 2012/O2/032

**MOTION  
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

- **DEPOSEE PAR** : M. Antoine ORSINI AU NOM DE LA COMMISSION DES FINANCES, DE LA PLANIFICATION, DES AFFAIRES EUROPEENNES ET DE LA COOPERATION.

- **OBJET** : DEMANDE DE LANCEMENT DES ETUDES, CONCERTATIONS ET NEGOCIATIONS NECESSAIRES A LA MISE EN OEUVRE DE MESURES DESTINEES A CORRIGER L'ECART DE PRIX SUR LES CARBURANTS ENTRE LA CORSE ET LE CONTINENT.

---

**CONSIDERANT** que la question des prix à la consommation en Corse est récurrente et constitue une préoccupation première de la population , qu'il s'agisse des prix de l'énergie, des denrées alimentaires ou de bien d'autres produits de consommation,

**CONSIDERANT** que le niveau général des prix en Corse est supérieur à celui du continent alors même que le revenu annuel des ménages situe la Corse parmi les régions les plus défavorisées de France,

**CONSIDERANT** que le coût plus élevé du carburant relevé par l'étude – diagnostic sur les prix des carburants en Corse rendue en septembre 2012, contribue à affecter considérablement le pouvoir d'achat de la population de la Corse et à fragiliser de nombreux secteurs de l'économie insulaire, notamment celui des transports,

**CONSIDERANT** que la cherté du carburant n'est pas une fatalité pour la Corse dans la mesure où d'autres îles comme la Martinique ou la Guadeloupe bénéficient d'un niveau de prix largement inférieur,

**CONSIDERANT** que selon les conclusions de l'étude précitée, le poste carburant représente 12% des revenus mensuels des ménages corses,

.../...

**CONSIDERANT** que ce poste est difficilement compressible pour les ménages corses qui sont plus qu'ailleurs contraints d'utiliser un véhicule personnel en raison notamment de la géographie de l'île, de l'extension des zones d'habitat péri – urbaines et de la faiblesse des transports en commun,

**CONSIDERANT** que l'étude – diagnostic précitée constate que les différences de prix entre la Corse et le Continent proviennent de coûts logistiques liés au caractère insulaire de la Corse et à sa géographie, des spécificités des dépôts, de la TGAP et de la structure et de la typologie du réseau de distribution insulaire,

**CONSIDERANT** que dans sa conclusion l'étude préconise des pistes de réflexion susceptibles de contribuer à la correction de cette situation,

### **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**DEMANDE** au Conseil Exécutif de Corse d'engager sans délai toutes études, concertations et négociations utiles sur l'ensemble des pistes de réflexion préconisées par l'étude-diagnostic sur les prix des carburants en Corse remise en septembre 2012, dont notamment :

1. L'optimisation des conditions de déchargement tant à Bastia qu'à Ajaccio,
2. la réduction des coûts d'exploitation des dépôts par le traitement des problèmes liés à leur vétusté et à l'inadéquation de la capacité de certains d'entre eux à la demande,
3. la réduction, voire l'annulation, de l'impact de la TGAP en :
  - rendant possible l'incorporation de biocarburants au sein des dépôts de Corse,
  - demandant aux groupes pétroliers d'envisager la mutualisation de leurs volumes de carburants au plan national, afin de compenser les déficits d'obligations en Corse par d'éventuels excédents sur le continent,
  - demandant à l'Etat d'abaisser les pénalités du montant de la différence constatée, au nom du principe de « continuité territoriale »,
  - demandant à l'Etat l'exonération de la TGAP sur les carburants en raison des difficultés technico-économiques de recevoir des biocarburants dans l'île.
4. L'encadrement par l'Etat des prix des carburants en Corse, à l'instar de ce qui est pratiqué à La Réunion où le Préfet détermine un prix maximum à la pompe pour une période donnée au terme de consultations régulières entre acteurs publics et privés de l'île.